

## Plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union européenne

Dès la présidence française de 1995, le Ministère des Affaires étrangères a lancé un programme spécifique de formation au français en direction des fonctionnaires, traducteurs et interprètes des institutions européennes mais aussi des administrations centrales des pays candidats à l'élargissement et des pays voisins de l'Union européenne.

Cette politique de promotion du français au sein des instances européennes, au départ bilatérale, est devenue en 2002 multilatérale avec la signature *d'un Plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union européenne* par la France, le Grand Duché du Luxembourg, la Communauté française de Belgique et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ce plan comprend d'importants volets de formation à destination de publics ciblés, des actions de promotion de notre langue, ainsi que la mise à disposition des institutions européennes de logiciels facilitant la rédaction administrative en français.

Le nombre de personnes ayant bénéficié de formations en français organisées dans le cadre du Plan pluriannuel a crû fortement au cours des dernières années. Ainsi, en 2005, près de 8 000 formations individuelles ont été organisées à travers toute l'Europe (contre 7200 en 2004 et 1600 en 2001).

Ces formations linguistiques sont destinées aux fonctionnaires des administrations centrales des États ainsi qu'aux diplomates des représentations permanentes auprès de l'Union européenne et aux fonctionnaires européens, aux traducteurs et d'interprètes mais également aux journalistes.

Ce Plan comporte des formations à Bruxelles ou dans les capitales concernées ainsi que des séjours linguistiques individuels en immersion en France et en Belgique.

Pour plus de renseignements sur ces formations, contacter l'Organisation Internationale de la Francophonie : <http://www.francophonie.org/>

### Stages en immersion

Des stages en immersion linguistiques en France et en Belgique sont proposés toute au long de l'année.

Le Ministère des Affaires étrangères gère directement un Fonds d'intervention pédagogique (FIP) consacré à la formation linguistique des fonctionnaires des pays voisins de l'Union Européenne.

Le Ministère des Affaires étrangères organise chaque année une session de formation, en français, consacrée à la présidence de l'Union européenne.

Le Ministère des Affaires étrangères organise chaque année une session de formation destinée aux administrateurs des institutions européennes.

En juin 2005, une formation intensive de conférences sur les structures politiques et les positions françaises dans la construction européenne a été organisée pour une vingtaine d'administrateurs des institutions européennes à l'Ecole Nationale d'Administration.

Pour plus de renseignements sur ces programmes, contacter la sous-direction du français (Ildé Gorguet, courriel : [Ildé.GORGUET@diplomatie.gouv.fr](mailto:Ildé.GORGUET@diplomatie.gouv.fr))